

Image not found or type unknown



Obligations sur internet liées à un site de transactions immobili

Par **baloocassel**, le **23/09/2008** à **17:52**

Bonjour, rnrnAgent immobilier, je suis en phase de finalisation de mon site internet, qui sera ma seule vitrine commerciale. Voici mes questions : rn- quel est le contenu obligatoire des mentions légales au regard de mon activité de transactions immobilières ? rn- dois-je obligatoirement faire apparaître le mon barème de commissions ? rn- quelles sont les autres obligations sur le net liées à mon activité ? rnrnDans l'attente, merci de m'aider, sachant que je me suis tourné en vain vers la CNIL et divers syndicats professionnels nationaux. rnrnCordialement.